Image not found or type unknown

Mon amie a reçu une lettre de huissier

Par **patrol**, le **28/06/2016** à **22:11**

bonsoir
mon amie vie avec moi depuis 4 ans nous somme pas marié ni pacsé, avant que l'on se connaisse elle c'est porté garante a une de ses fille qui a des problème financier et mon amie a reçu un courrier d'un huissier un courrier qu'elle ne ma pas montré donc je ne sais pas trop se qu'il en ai ....
moi qu'est ce que je risque, parce que a la maison tout m'appartient et nous n'avons pas de compte commun.

merci d'avance de votre réponse

cordialement

Par **Naciri**, le **28/06/2016** à **22:37**

Bonsoir,
L'huissier ne peut saisir vos biens pour couvrir les dettes de votre amie.
Cdlt

Par **patrol**, le **29/06/2016** à **06:21**

bonjour
merci pour la rapidité de votre réponse. me voilà rassuré
merci

Par **janus2fr**, le **29/06/2016** à **08:23**

Bonjour,
[citation]L'huissier ne peut saisir vos biens pour couvrir les dettes de votre amie. [/citation]
A condition, bien sur, de pouvoir prouver que ces biens sont à vous (factures à votre nom) !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés